

Par mail à info.dgtl@vd.ch

Direction générale du territoire et du
logement (DGTL)
Avenue de l'Université 5
1014 Lausanne

Prise de position du PLR Vaud concernant la mise en consultation publique de l'adaptation 4 quater du plan directeur cantonal

Détermination du PLR.Les Libéraux-Radicaux Vaud

Madame, Monsieur,

Vous avez consulté le PLR Vaud sur le projet de loi susmentionné. Il vous en remercie et se détermine comme suit :

Remarques générales :

Selon le rapport explicatif de la DGTL, l'adaptation 4quater du plan directeur cantonal constitue une étape intermédiaire nécessaire à l'intégration de modifications qui ne peuvent attendre la révision complète du PDCn qui entrera en principe en vigueur courant 2024-2025.

Ce sont uniquement la mesure E12 relative aux parcs d'importance nationale et la mesure F45 sur les eaux usées et claires qui sont concernées.

Le PLR Vaud a quelques questions, ainsi que quelques commentaires à apporter aux modifications contenues dans le projet mais adhère à l'adaptation proposée.

Mesure E12 – Parcs d'importance nationale

Principes de localisation

- S'agissant du **parc naturel périurbain du Jorat**, le PLR Vaud aimerait savoir ce qu'il advient des autres communes faisant partie du territoire concerné.
- Concernant le **parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut**, nous nous demandons s'il est dans les buts d'un parc régional de promouvoir des politiques de mobilité durables.

Par ailleurs, comment le parc pourra-t-il remplir lui-même l'objectif de prendre en compte l'urgence climatique ? Quels seront les moyens qui devront être alloués à cet objectif ?

Enfin, concernant la garantie d'une gestion efficace, participative et transparente du Parc, impliquant la responsabilité stratégique des communes, le PLR Vaud se demande si les conseils communaux ou généraux des communes respectives ont donné leur accord en ayant conscience des implications financières possibles et des devoirs que cela implique.

- Au sujet du **parc naturel régional Jura vaudois**, le PLR Vaud ne comprend pas pourquoi l'objectif de soutien à l'agriculture locale est supprimé, dans la mesure où de nombreuses fermes, notamment fromagères, existent dans cette région.

Il estime également que les collaborations doivent se faire non seulement avec les milieux scientifiques, mais également avec les associations économiques.

- Enfin, s'agissant du **parc naturel périurbain du Jorat**, la même question se pose que celle posée pour le parc régional Gruyère-Pays d'Enhaut au sujet de la mobilité durable.

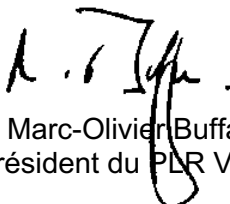
Le PLR Vaud émet de plus quelques réserves quant à la fin de l'exploitation et de l'entretien des forêts. En cas de grande sécheresse, des risques de feux de forêts en cas de non-entretien semblent non négligeables.

F45 – Régionalisation de l'épuration – pôle de Gland

Le PLR Vaud soutient le projet proposé.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Lausanne, le 6 mai 2022


Marc-Olivier Buffat
Président du PLR Vaud


Florence Bettschart-Narbel
Vice-Présidente du PLR Vaud